

## AVIS n°2021-13

### Réunion plénière du 14 janvier 2021

**R411-23 du code de l'environnement :** " Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel peut être saisi pour avis (...) par le préfet de région (...) sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région..."

**Circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de création, d'extension et de gestion des réserves naturelles nationales :** "En amont de la transmission du dossier d'avant-projet au niveau national, la proposition de classement ou d'extension d'une réserve naturelle est soumise à l'examen des membres du CSRPN".

**Dénomination :** Dossier d'extension de la RNN des Sept-îles.

**Pièce jointe de l'avis :** Présentation faite en séance.

#### Remarques / avis / échanges du CSRPN

- **Avis des rapporteurs :** Sami Hassani et Guillaume Gelinaud.

**Sami Hassani :** Le dossier scientifique est très dense, conséquent et riche en informations. Il reste encore quelques coquilles et quelques apports pour clarifier certains paragraphes. Le document doit être plus concis.

Le périmètre englobe des territoires importants pour les phoques et l'avifaune. S'interroge sur une possibilité d'extension à l'ouest pour englober les deux plateaux. Et plus au nord pour arriver à la limite des eaux plus profondes. Par rapport à la zone de quiétude, on suppose que cela a fait l'objet d'une concertation, on ne peut que se réjouir de l'avancée mais en même temps regretter que celle-ci ne soit pas plus importante. Mais il faut souligner le fait que c'est le fruit d'un travail avec les acteurs locaux et dire que ce périmètre pourra encore évoluer dans les années à venir.

Dans le document, on parle beaucoup de déprédation : Il est nécessaire de travailler sur ce point car il inquiète beaucoup de professionnels de la mer. Il faudrait aussi prévoir d'envisager des cantonnements, des changements de pratiques d'engins, etc. vis-à-vis des captures accidentelles et des impacts sur certains habitats. Il faut aussi être vigilants sur la pêche goémonière. La pollution des eaux est à regarder de près. En ce qui concerne la pollution d'origine terrestre, le document mentionne qu'on ne peut pas agir dessus mais on doit avoir un regard et un avis sur la question, notamment un avis de la réserve si il s'avère que cela impacte sur la qualité des eaux.

Enfin, les remarques sur les mammifères marins ont été transmises à Pascal Provost.

→ Propose un avis favorable.

**Guillaume Gelinaud :** Les 1ères idées viennent des années 1990 et a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> travail en 2008.

Un focus sur les oiseaux marins nicheurs a été fait puis il y a eu un élargissement sur le domaine du milieu marin et sur la stratégie de conservation, ce qui a alimenté cette réflexion sur l'extension. A partir de là, on a un périmètre qui est cohérent sur la partie habitat et espèces marines. Sur la problématique de la protection, même étendue à X hectares, ne recouvrira qu'une partie de la zone de répartition des espèces. Mais dans le cadre d'une réserve, il faut bien mettre une limite. Il y a déjà une zone de quiétude qui est un élément fort.

On a un territoire avec un patrimoine naturel exceptionnel avec des pressions relativement faibles par rapport à d'autres secteurs.

Des moyens très importants sont nécessaires pour la mise en œuvre de cette extension.

## Remarques / avis / échanges du CSRPN

Sa réussite dépend de la mise en place de suivis et études qui impliquent des moyens lourds, la question de la mise en place de ces derniers se pose : n'a pas t-on là un point de fragilité ou de vigilance pour le projet ?

Concernant la pêche, pas de modélisation car l'analyse risque pêche a été faite au préalable. Après il s'agit de points particuliers qui auraient pu être traités en amont du CSRPN.

→ Propose un avis favorable.

*Réponses de Pascal Provost, Isabelle Grytten et Carole Duval :*

Par rapport aux questions sur la déprédation, il y aura un travail à faire avec le comité de pêche, avec Natura 2000 aussi, on va travailler la gouvernance cette année par rapport à Natura 2000.

Par rapport au périmètre, la concertation a été longue et pas simple. On a essayé de trouver un équilibre. Dans la réglementation, un article chapeau devrait apporter une garantie de maintien de bon état de la conservation. Il n'a pas été envisageable d'aller plus loin, aussi parce que la dégradation n'est pas effective et cela n'aurait pas été compris.

Le périmètre englobant les plateaux est encore possible.

L'analyse risque pêche a été menée avec déjà des choses mises en place (ex : banc de maerls). Mais pour aller plus loin, cela n'a pas été possible à ce stade. La Réserve n'est pas non plus l'échelle idéale pour réglementer le matériel de pêche pour les captures accidentelles.

Par contre, la Réserve marine se devra d'être exemplaire dans ses relations avec la pêche professionnelle.

- **Echanges :**

*Sandrine Derrien :* A déjà transmis des remarques et des points de détails. 3 points essentiels :

- Si exploitation de laminaires il devait y avoir, il faut anticiper au maximum. Nécessité de densifier les points de suivi.
- Ces dernières années, on a une augmentation des laminaires annuelles et opportunistes dans nos eaux.
- Encourage l'équipe désormais de plongeurs de la Réserve à venir se former aux protocoles pour le suivi des métriques des champs de laminaires.

*Yann Février :* Dommage, en 2021, de ne pas plus prendre en compte les zones fonctionnelles pour les espèces ciblées par la RNN, je pense notamment aux zones d'alimentation des oiseaux marins nicheurs. Ce qui rejoint la remarque sur les zones de la baie de Lannion à l'ouest, y compris zones d'extraction. Toujours positif d'étendre une RN mais il y aura toujours des bémols sur le périmètre très géométrique. Peut-être faire le lien avec AMP N2000 qui peut palier.

*Max Jonin :* La référence à la carte du 80 000° est dépassée. Il faut l'actualiser. Il n'y a pas de regard géologique sur les Sept-Iles. Pour la réglementation, il est interdit de prélèver des minéraux. Qu'est-ce que cela veut dire pour vous ? Il faut préciser.

*Isabelle Grytten :* Il s'agit des roches et minéraux. Par ailleurs, ce sont aussi des blocs de réglementations qui en RN nous semblent importantes de conserver.

*Carole Duval :* Il y a aussi d'autres ressources minérales qui peuvent être impactées.

*Max Jonin :* Ok alors il faut bien préciser les termes.

→ **Conclusion :** Bernard Clément propose un avis favorable au projet d'extension de la RNN des Sept-Iles, avec certaines préconisations et ajustements discutés lors de cette séance.

Vote : 1 abstention, 0 contre. : **Avis favorable.**

Fait le 14 janvier 2021,

**Signature** : Bernard Clément, vice président du CSRPN.